

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture de Cognac  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2023, le 12 Décembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 07/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/12/2023.

**Présents** : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, PARTAUD Ingrid, VAN LANDEGHEM Florence, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOUGIN Brice, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme VARACHAUD Annie à Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne  
Excusé(s) : M. LACROIX Hervé

Absent(s) : M. BELLAVOINE Paul

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BONNORON Christine

### 2023-14-04 – Achat tondeuse autoportée.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que 3 devis ont été demandés pour l'achat d'une nouvelle tondeuse autoportée, afin de remplacer la tondeuse Amazone, sur laquelle trop de frais de réparations ont été cumulés et seraient à nouveau engagés pour le bon fonctionnement de celle-ci.

Deux devis ont été reçus :

- ESPACES MOTOCULTURES (Châteaubernard) :

Tondeuse autoportée ISEKI : 33 330,00 € HT ; 39 996,00 € TTC

Reprise de la tondeuse AMAZONE : 6 700,00 € TTC

- AGRI VISION ETS GUENON (Libourne) :

Tondeuse frontale JOHN DEERE 1580 : 56 000,00 € HT ; 67 200,00 € TTC

Sans reprise de la tondeuse Amazone.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir la proposition de la Société ESPACES MOTOCULTURES pour un montant de 33 330,00 € HT ; 39 996,00 € TTC, ainsi que la reprise de la tondeuse Amazone pour un montant de 6 700,00 € TTC.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 016-211603592-20231212-2023\_14\_04-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 14/12/2023

Le Maire

Marcel GÉRON

